

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Domaine et patrimoine

SOUS DOMAINE :
Autres actes de
gestion du domaine
privé

OBJET :
**Constitution de
servitudes sur la
parcelle CL192**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCATION CM
EN DATE DU
08/09/2022

AFFICHAGE EN DATE
DU 08/09/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2022/61

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2022.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, Mme BONHOMME Mireille, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, M. BOUTET Jean-Marc, M. CRESTEY Olivier, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, M. GUIJARRO Tristan, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme LE GUERCH Sandy.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. COMBES Romain, procuration à Mme GONNOT.

M. ARENAS Jean-Michel, procuration à Mme BONHOMME.

M. ROQUES Alain, procuration à Mme TIXIER.

Mme AZEVEDO Murielle, procuration à M. PARDO.

Mme DONAT Laura, procuration à Mme MEILLIERE.

Rapporteur : Mme TIXIER

Mme TIXIER indique aux membres du Conseil que la commune a reçu une demande de constitution de servitudes concernant la parcelle communale cadastrée CL 192 située chemin de Preilhan appartenant au domaine privé de la collectivité.

M. CARMONA et Mme TOMATIS souhaitent acheter la parcelle CL 190 en vue de sa division et de son urbanisation. Cette parcelle n'étant pas viabilisée, ils ont sollicité par courrier du 23 juin 2022 la constitution d'une servitude de réseaux ainsi qu'une servitude de passage.

Considérant que la constitution de ces servitudes permettra la viabilisation de cette parcelle,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme réunie le 01/09/2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Valide le principe de constitution, à titre gratuit, sur la parcelle communale CL 192 d'une servitude de passage et de réseaux au profit de la parcelle cadastrée CL 190.

Décide de confier à Me ROIG, notaire à CUXAC D'AUDE, la rédaction de l'acte, les frais de notaire étant à la charge du bénéficiaire de la servitude.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document d'ordre administratif, ou financier relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

ID : 011-211101167-20220914-2022_61-DE

Berger
Levrault

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

La Secrétaire

Mireille BONHOMME



Le Maire,

Grégory DELFOUR